

9/679 96

PAP!

~~1/16996~~ 9/679
Leg. 7.

RAPPORT

1 XLIX
F. 157

SUR

L'ÉTAT DE LA FRANCE,

FAIT AU ROI

DANS SON CONSEIL,

Par le Vicomte DE CHATEAUBRIAND,
Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté
Très-Chrétienne, près la Cour de Suède.



A GAND,

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

12 MAI 1815.

RAPPORT

PUR

L'ETAT DE LA FRANCE,

FAIT AU ROI

DANS SON CONSEIL,

Par le Vicomte de CHATAUBRIAND,
Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté
Très-Chrétienne, près la Cour de Suède.

A GAND,

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

LE 15 MAI 1815.

RAPPORT

Sur l'état de la France, fait au Roi, dans son conseil, par le vicomte de CHATEAUBRIAND, Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Chrétienne, près la Cour de Suède.

SIRE,

Le seul malheur qui menaçât encore l'Europe, après tant de malheurs, est arrivé. Les Souverains, vos augustes alliés, ont cru qu'ils pouvaient être impunément magnanimes envers un homme qui ne connaît ni le prix d'une conduite généreuse, ni la religion des traités. Ce sont là de ces erreurs qui tiennent à la noblesse du caractère : une ame droite et élevée juge mal de la bassesse et de l'artifice ; et le sauveur de Paris ne pouvait pas bien comprendre le destructeur de Moscou.

Buonaparte, placé par une fatalité étrange entre les côtes de la France et de l'Italie, est descendu, comme Genseric, là où *l'appelait la colère de Dieu*. Espoir de tout ce qui avait commis et de tout ce qui méditait un crime, il est venu : il a réussi. Des hommes, accablés de vos dons, le sein décoré de vos ordres, ont baisé le matin la main royale que le soir ils ont trahie. Sujets rebelles, mauvais Français, faux chevaliers, les sermens qu'ils venaient de vous faire, à peine expirés sur leurs

lèvres , ils sont allés , le lys sur la poitrine , jurer pour ainsi dire le parjure à celui qui se déclara si souvent lui-même traître , félon et déloyal.

Au reste , Sire , le dernier triomphe qui couronne et qui va terminer la carrière de Buonaparte , n'a rien de merveilleux ; ce n'est point une révolution véritable , c'est une invasion passagère. Il n'y a point de changement réel en France ; les opinions n'y sont point altérées. Ce que nous voyons n'est point le résultat inévitable d'un long enchaînement de causes et d'effets. Le Roi s'est retiré un moment ; la monarchie est restée toute entière. La Nation , par ses larmes et par le témoignage de ses regrets , a montré qu'elle se séparait de la puissance armée qui lui imposait des lois.

Ces bouleversemens subits sont fréquens chez tous les peuples qui ont eu l'affreux malheur de tomber sous le despotisme militaire. L'histoire du Bas-Empire , celle de l'empire Ottoman , celle de l'Egypte moderne et des Régences barbaresques , en sont remplies. Tous les jours au Caire , à Alger , à Tunis , un Bey proscrit reparait sur la frontière du désert : quelques Mameloucks se joignent à lui , le proclament leur chef et leur maître. Pour réussir dans son entreprise , il n'a besoin ni d'un courage extraordinaire , ni de combinaisons savantes , ni de talens supérieurs : il peut être le plus commun des hommes , pourvu qu'il en soit le plus méchant. Animées par l'espoir du pillage , quelques autres bandes de la milice se déclarent ; le peuple consterné tremble , regarde , pleure et se tait. Une poignée de soldats armés en impose à la foule sans armes. Le despote s'avance au bruit des chaînes , entre dans la capitale de son empire , triomphe et meurt.

Sire , il y a long-tems que le Ciel vous éprouve : il veut faire de vous un Monarque accompli. Vos royales

vertus, s'il y manquait encore quelque chose, reçoivent aujourd'hui, sous la main de Dieu, leur dernière perfection. Dans tous les pays où vous avez porté la double majesté du trône et du malheur, oubliant vos propres infortunes, vous n'avez songé qu'à celles de votre peuple. Les yeux attachés sur cette France, dont vous apercevez en quelque sorte la frontière, et dont vous voulez connaître les maux pour y apporter le remède, vous m'ordonnez de vous présenter le tableau de l'état politique et des dispositions morales de la Nation. Je vais, Sire, soumettre à vos lumières une suite de faits et de réflexions. Je parlerai sans détour : Votre Majesté qui sait tout voir, saura tout entendre.

§ I^{er}.

Actes et décrets pour l'intérieur.

Buonaparte arrive à Paris le 20 Mars au soir ; le ravisseur de nos libertés se glisse dans le palais de nos Rois à l'heure des ténèbres ; le triomphateur, porté *sur les bras de ses peuples*, envahit le château des Thuilleries par une issue secrète, tant il compte sur l'amour de ses sujets ! La frayeur et la superstition accompagnent ses pas dans ces salles une seconde fois abandonnées, qui avaient revu la Fille de Louis XVI.

L'histoire remarquera peut-être que Buonaparte est rentré cette année dans Paris, à peu près à la même époque où les alliés y pénétrèrent l'année dernière. Son orgueil humilié le ramène dans cette ville qui ne fut jamais prise sous nos Rois, et que son ambition punie a livrée à la conquête ; il vient rétablir sa police là où un général russe exerça la sienne, il n'y a pas encore

un an, grâces au vaste génie, aux merveilleuses combinaisons de ce vrai conservateur de l'honneur français. Vous parûtes, Sire, et les étrangers se retirèrent : Buonaparte revient, et les étrangers vont rentrer dans notre malheureuse patrie. Sous votre règne les morts retrouvèrent leurs tombeaux, les enfans furent rendus à leurs familles ; sous le sien, on va voir de nouveau les fils arrachés à leurs mères, les os des Français dispersés dans les champs : vous emportez toutes les joies ; il rapporte toutes les douleurs.

A peine Buonaparte a-t-il repris le pouvoir, que le règne du mensonge commence. En lisant les journaux du 20 et ceux du 21 du mois de Mars, on croit lire l'histoire de deux peuples. Dans les premiers, 30,000 gardes nationales, 3,000 volontaires, 10,000 étudiants de toute espèce poussaient des cris de rage contre le tyran ; dans les seconds ils bénissent sa présence ! L'enthousiasme éclatait, dit-on, sur son passage, lorsqu'on sait qu'il n'a été reçu que par le silence de la consternation et de la terreur. Sire, votre triomphe était alors plus réel et plus touchant : c'était celui d'un père ! les bénédictions suivaient vos pas ; et votre cœur est encore ému de ces derniers cris de *Vive le Roi!* que vous avez entendu retentir à travers les gémissemens et les sanglots dans les dernières chaumières de la France !

Chaque jour on a vu depuis éclore une imposture. Il a fallu d'abord avancer quelques mensonges hardis pour décourager les bons et encourager les méchans. Ainsi, on a publié qu'il n'y aurait point de guerre ; que Buonaparte s'entendait avec les alliés ; que l'archiduchesse Marie-Louise arrivait avec son fils. La fausseté de ces faits devait bientôt se découvrir ; mais on gagnait toujours du tems. Dans ce gouvernement, le mensonge est

organisé, et entre comme moyen d'administration dans les affaires. Il y a des mensonges pour un quart d'heure, pour une demi-journée, pour un jour, pour une semaine. Un mensonge sert pour arriver à un autre mensonge; et dans cette série d'impostures, l'esprit le plus juste a souvent de la peine à saisir le point de vérité.

Des proclamations ont annoncé d'abord l'oubli de tout ce qui a été fait, dit et écrit sous le gouvernement royal. Les individus ont été déclarés libres, la Nation libre, la presse libre; on ne veut que la paix, l'indépendance et le bonheur du peuple. Tout le système impérial est changé. L'âge d'or va renaître: Buonaparte sera le Saturne de ce nouveau siècle d'innocence et de prospérité, et il ne dévorera plus ses enfans. Voyons si la pratique a déjà répondu à la théorie.

C'est au *Champ de Mai* que la nation doit être régénérée; on y donnera des aigles aux légions; on y couronnera (vraisemblablement par contumace) l'héritier de l'empire; on y fera le dépouillement des votes pour ou contre l'acte additionnel aux constitutions. J'aurai soin d'indiquer, vers la fin de ce rapport, quel est vraisemblablement le but réel de cette grande assemblée.

En attendant l'acceptation de l'acte additionnel qui va rendre le peuple français à l'indépendance, on commence à faire jouir la France du gouvernement le plus libéral: Buonaparte l'a partagée en sept grandes divisions de police. Les sept lieutenans sont investis des mêmes pouvoirs qu'avaient autrefois ce qu'on appelait les directeurs généraux. On sait encore aujourd'hui à Lyon, à Bordeaux, à Milan, à Florence, à Lisbonne, à Hambourg, à Amsterdam, ce que c'étaient que ces protecteurs de la liberté individuelle. Dans le nombre des sept personnes qui doivent rassurer les citoyens et les défendre

du despotisme, quatre au moins ont eu ou auraient pu avoir la gloire, en 1793, d'être nommés à de semblables emplois.

Au-dessus de ces lieutenans se trouvent placés, dans une hiérarchie de plus en plus favorable à la liberté, des commissaires extraordinaires, à la manière des représentans du peuple sous le règne de la convention.

La police nous apprend qu'elle ne va plus servir qu'à répandre la philosophie; qu'elle n'agira plus que d'après des principes de vertu; qu'elle est la source des lumières, et la base de tous les gouvernemens libres.

Elle enseigne à ses respectables agens qu'il faut, selon les circonstances, creuser à *des grandes profondeurs*, ou savoir seulement écouter et entendre: c'est-à-dire, qu'il faudra, selon le besoin, corrompre le serviteur, inviter le fils à trahir le père, ou seulement répéter ce qu'on a reçu sous le sceau du secret.

La chose religieuse est aussi soumise à la police; et la conscience qui, jadis, relevait immédiatement de Dieu, obéira maintenant à un espion.

Par le pouvoir constitutionnel de Votre Majesté, il était loisible à vos ministres, pendant l'année 1815, d'éloigner des tribunaux de justice les magistrats qui ne paraîtraient plus avoir la confiance publique: huit ou dix seulement ont été écartés et l'on en connaît trop la raison.

Quelle mesure arbitraire, s'écrie le gouvernement actuel de la France! et à l'instant même il déplace une foule de magistrats irréprochables dans leur conduite, éminens par leurs lumières, et étrangers à tous mouvemens politiques.

Il s'était même permis une chose plus violente, sur laquelle l'opinion l'a forcé de revenir. L'acte qui institue les notaires étant de pure forme, n'a jamais été annullé

par les gouvernemens révolutionnaires qui se sont succédé en France ; et toutefois Buonaparte a voulu révoquer celui qui instituait trois avoués et huit notaires , uniquement parce qu'ils avaient été installés sous le gouvernement royal.

Il n'a pas plus respecté les places administratives et militaires. Sur 83 préfets , 22 seulement ont été conservés , et ces 22 restant ont presque tous été changés de préfecture ; 43 colonels ont reçu leur destitution.

Cette liberté entière qui sort de la police comme de sa source , ce respect pour les lois , les places et les hommes , viennent évidemment de la liberté de la presse : car la censure est abolie et la direction de la librairie supprimée. Il est vrai que , si la presse est libre , Vincennes est ouvert ; et , par mesure de sûreté , les journaux et la librairie sont restés provisoirement sous la main de M. le duc d'Otrante.

La censure généreuse que les ministres de Buonaparte osent reprocher à votre ministère , était bien plus établie pour eux que pour nous : elle forçait le public à se taire sur le passé. Sous le Roi , du moins , on ne parlait de certains hommes qu'avec le ton de l'impartialité , et encore uniquement pour repousser leurs imprudentes attaques.

Buonaparte a cherché un autre succès dans l'abolition de *l'exercice* , cette grande difficulté de l'impôt sur les boissons. D'abord , si les droits-réunis étaient odieux , qui les avait établis ? N'était-ce pas Buonaparte ? Il ne fait donc que changer son propre ouvrage. Ensuite cette abolition décrétée n'aura son effet qu'au premier du mois de Juin de cette année. Buonaparte , qui compte sur sa fortune , espère bien qu'avant cette époque , quelque événement viendra à son secours. Il ne faut pas lui de-

mander de quel droit le chef d'un peuple libre se permet de toucher à l'impôt et d'indiquer un mode de perception autre que celui prescrit par la loi ; ce n'est pas une question pour lui : il sait, et cela lui suffit, que, selon les besoins de sa politique, il peut retrancher ou feindre de retrancher un impôt trop désagréable au peuple. S'il se trouve pressé par les événemens, n'a-t-il pas la grande ressource de ne pas payer ses dettes ? Le trésor est toujours assez plein quand la violence y pourvoit, et que l'on paye, non ce que l'on doit, mais ce que l'on veut. Pour sortir d'embarras, il y a encore les séquestres, les confiscations, les exactions, les dons *volontaires* forcés. Vous, Sire, qui regniez par les lois, l'ordre et la justice, qui ne pouviez ni ne vouliez chercher des trésors dans les mesures arbitraires et les larmes de vos sujets, vous qui mettiez votre bonheur à acquitter des dettes que vous n'aviez pas contractées, dettes d'autant moins obligatoires, qu'elles n'avaient été faites que pour vous fermer le chemin du trône ; vous, Sire, vous n'avez employé, en montant sur ce trône, d'autres moyens de plaire à vos peuples, que ceux qui naissent naturellement de vos vertus. La banqueroute faite ou projetée ne vous a pas paru un système de finance digne de la France et de vous. Supprimer dans le moment un impôt même odieux, vous aurait paru une libéralité criminelle ; mais je conviens que, pour le maintenir, il fallait tout le courage d'un roi légitime, dont les intentions paternelles sont connues et vénérées ; un usurpateur ne pouvait prendre une résolution aussi noble, et préférer au présent cet avenir qu'il ne verra point.

Ce que je dis ici sur la ressource des futures spoliations, n'est point, Sire, une conjecture plus ou moins probable. Je ne me permets de parler à Votre Majesté que

d'après des documens officiels. Les spoliations sont visiblement annoncées ; la dépouille des citoyens est promise au soldat , dans le rapport sur la légion d'honneur : il y est dit qu'on remplacera , par des biens situés en France , une partie des dotations de l'armée. Et de quels biens s'agit-il ? Indubitablement des vignes de Bordeaux , des oliviers de Marseille , en un mot , de tous les biens des particuliers et des villes qui auront manifesté leur attachement à la cause des Bourbons.

Sire , le soixante-sixième article de la charte porte : « La peine de la confiscation des biens est abolie , et ne » pourra être rétablie. » Ainsi , Votre Majesté , dépouillée si long-tems de ses domaines par ses ennemis , n'a trouvé d'autres moyens de se venger d'eux qu'en abolissant l'odieux principe de la confiscation des biens. De quel côté est le gouvernement équitable ? De quel côté est le véritable Roi ?

Vous aviez encore aboli la conscription ; vous croyiez , Sire , avoir délivré pour jamais de ce fléau votre peuple et le monde. Buonaparte vient de le rappeler ; seulement il l'a produit sous une autre forme , en évitant une dénomination odieuse. Le décret sur la garde nationale est ce que la révolution a enfanté jusqu'à ce jour de plus effrayant et de plus monstrueux : 3,130 bataillons se trouvent désignés , à raison de 720 hommes ; ils formeront un total de 2,253,600 hommes. A la vérité , il n'y a de rendus mobiles , à présent , que 240 bataillons choisis parmi les chasseurs et les grenadiers , représentant 172,800 hommes. On n'est pas encore assez fort pour faire marcher le reste ; mais cela viendra à l'aide de la grande machine du Champ de Mai.

Cet immense coup de filet embrasse la population entière de la France , et comprend ce que les masses et les

conscriptions n'ont jamais compris. En 1793, la convention n'osa prendre que sept années, les hommes de dix-huit à vingt-cinq ans. Ils marcheront aujourd'hui de vingt à soixante ans. Réformés, non réformés; mariés, non mariés; remplacés, non remplacés; gardes d'honneur, volontaires, tout, enfin, se trouve enveloppé dans cette proscription générale. Buonaparte, fatigué de décimer le peuple français, veut l'exterminer d'un seul coup. On espère, par la terreur des polices, obliger les citoyens à s'inscrire. Des comités de réforme ne sont établis que par une nouvelle dérision, comme les anciennes commissions de la liberté de la presse et de la liberté individuelle auprès du sénat. Heureusement, Sire, des faits matériels et des influences morales contribueront à diminuer le danger de cette désastreuse conscription. Il ne reste que très-peu de fusils dans les arsenaux de la France : par suite de l'invasion de l'année dernière, plusieurs manufactures d'armes ont été démontées ou détruites. Des piques seraient susceptibles d'être forgées assez vite pour mettre aux mains de la multitude; mais cette arme offre peu de ressource, et l'on ne veut pas sans doute renouveler le décret pour la formation des compagnies en blouse bleue, en *Bracchà*, en bonnet Gaulois. Quant à cette valeur qui supplée chez les Français à toutes les armes, il est certain que les gardes nationales ne l'emploieront point contre Votre Majesté. Toute la force morale de la France et le torrent de l'opinion sont absolument pour le Roi. Dans beaucoup de départemens la garde nationale ne se lèvera point, ou ne se formera qu'avec une difficulté extraordinaire; enfin, le citoyen opprimé par le militaire se laissera moins subjugué si on lui donne des armes; et Buonaparte, au lieu de fondre un peuple qui le hait, dans une armée qu'il

séduit , perdra peut-être une soldatesque dévouée dans une population ennemie.

Pour contrebalancer ce grand arrêt de mort , on devait s'attendre à quelque mesure philanthropique. Aussi , Buonaparte qui demande la vie de deux millions de Français , s'attendrit sur le sort des habitans de la Bourgogne et de la Champagne. Il ne saurait trop , il est vrai , dédommager les victimes de son ambition , puisque c'est lui qui attira les étrangers dans le cœur de la France ; qui les ramena , pour ainsi dire par la main , des plaines du Borysthène aux rives de la Loire : il est juste de secourir les malheureux qu'on a faits. Votre Majesté avait mis à soulager les tristes victimes de l'usurpateur , non la stérile ostentation d'un charlatan d'humanité , mais la bonté féconde d'un père. Votre auguste frère allait , Sire , dans les ruines des chaumières embrasées , essuyer les larmes qu'il n'avait pas fait répandre. La religion venait au secours de ses œuvres charitables , et rouvrait dans tous les cœurs les sources de la pitié. Ce n'était point par des impôts pesans pour une autre partie du peuple , qu'on secourait le peuple ; le malheureux n'était point mis à contribution pour le malheureux ; on n'étafait point une vertu aux dépens d'une autre vertu ; l'humanité n'excluait point la justice.

Sire , vous aviez tout édifié , et Buonaparte a tout détruit. Vos lois abolissaient la conscription et la confiscation ; elles ne permettaient ni l'exil , ni l'emprisonnement arbitraire ; elles laissaient aux représentans du peuple le soin d'asseoir les contributions ; elles assuraient , avec un droit égal aux honneurs , la liberté civile et politique. *Buonaparte* paraît , et la conscription recommence , et les fortunes sont violées. La chambre des pairs et celle des députés sont dissoutes ; l'impôt est changé , modifié , dénaturé par la volonté d'un seul homme ; les



grâces accordées aux défenseurs de la patrie sont rappelées , ou du moins contestées. Votre maison civile et militaire est condamnée ; un décret oblige quiconque a rempli des fonctions ministérielles , à s'éloigner de Paris , à prêter un serment , sous peine de prendre , contre les contrevenans , telle mesure qu'il appartiendra : mots vagues qui laissent le plus libre champ à l'arbitraire. Le tyran reprend ainsi , une à une , les victimes auxquelles il promettait oubli et repos dans ses premières proclamations. On compte déjà de nombreux séquestres , des arrestations , des exils , des lois de bannissement ; treize victimes sont portées sur une liste de mort. Sire..... , vous-même vous êtes proscrit , vous et les descendans de Henri IV , et la fille de Louis XVI ! vous ne pourriez , dans ce moment , sans courir le risque de la vie , mettre le pied sur cette terre où vous fîtes tant de bien , où vous essuyâtes tant de larmes , où vous rendîtes tant d'enfans à leurs pères , où vous ne répandîtes pas une goutte de sang , où vous apportâtes la paix et la liberté ! Quand Votre Majesté , après vingt-trois ans de malheurs , remonta sur le trône de ses aïeux , elle trouva devant elle les juges de son frère. Et ces juges vivent ! et vous leur avez conservé avec la vie , tous les droits de citoyen ! et ce sont eux qui rendent aujourd'hui , contre votre personne sacrée , contre votre auguste famille , contre vos serviteurs fidèles , des arrêts de mort et de proscriptions ! et tous ces actes où la violence , l'injustice , l'hypocrisie le disputent à l'ingratitude , sont rendus au nom de la liberté !

Extérieur.

La politique extérieure de Buonaparte offre les mêmes contradictions de conduite et de langage ; tout étant faux dans sa puissance, tout étant en opposition avec son caractère, tout doit être faux dans ce qu'il dit et dans ce qu'il fait. Maintenant, il veut tromper le monde entier ; et il tombera dans ses propres pièges. Votre Majesté pénétrera mieux que moi les causes qui le font agir, lorsque j'essayerai de développer l'esprit du gouvernement actuel de l'usurpateur, de montrer l'homme derrière le masque. Mais à présent je ne m'occupe que des faits.

Le but de Buonaparte est d'endormir les puissances au dehors par des protestations de paix, comme il cherche à tromper les Français au dedans par le mot de liberté. Cette paix est la guerre ; cette liberté est l'esclavage. D'un côté, il offre d'exécuter le traité de Paris, de l'autre, il ne soutient l'esprit de son armée qu'en lui promettant la Belgique, les limites naturelles du Rhin, et cette belle Italie, objet de ses prédilections filiales. Le ministre des affaires étrangères de Buonaparte fait dans le Moniteur de singuliers raisonnemens : « Son maître, dit-il, propose de tenir le traité de Paris ; les puissances alliées, pour toute réponse, font marcher leurs armées. Or, si les puissances n'en voulaient qu'à un seul homme, comme elles le prétendent, elles n'auraient pas besoin de 600,000 soldats pour l'attaquer. Donc, conclut M. le duc de Vicence, c'est au peuple français qu'elles font la guerre. » Mais si ces puissances acceptent le traité de Paris avec Louis XVIII, et si elles le rejettent avec Buonaparte, n'est-il pas clair qu'un seul homme fait ici

toute la différence , et qu'elles n'en veulent réellement qu'à un seul homme ?

Les puissances alliées n'ont pas le droit de s'immiscer dans les affaires de France ? Non ; et elles déclarent elles-mêmes qu'elles ne prétendent point régler nos institutions politiques ; mais quand les Français opprimés par une faction voient reparaître à leur tête l'ennemi du genre humain , l'homme qui a porté le fer et la flamme chez toutes les nations de l'Europe , n'est-ce pas le devoir des Souverains d'écarter le nouveau péril qui les menace ? Qui peut se fier à la parole de Buonaparte ? Qui croira ses sermens ? Par ces protestations pacifiques , il ne veut que gagner du tems et rassembler ses légions.

Convient-il à la France elle-même , convient-il aux états voisins de laisser subsister au centre du monde civilisé une poignée de militaires parjures qui , maîtrisant jusqu'à l'armée , disposent à leur gré du sceptre de Saint-Louis , le donnent et le reprennent au gré de leur caprice ? Quoi ! un Souverain légitime pourra être arraché des bras de son peuple par une horde de janissaires ! Quoi ! tous les gouvernemens pourront être mis en péril sans qu'on ait droit de chercher à arrêter ses violences ! ce qui se fait sans inconvénient pour l'Europe chez les corsaires de l'Afrique , peut-il s'accomplir également chez les Français , sans danger pour l'ordre social ? Ne doit-on pas prendre , contre les mœurs et les Mameloucks de la moderne Egypte autant de précautions que contre la peste qui nous vient de ce pays ? Les Souverains de la Russie , de l'Allemagne , de l'Angleterre , de l'Espagne , du Portugal , de la Sicile , de la Suède , du Danemark , consentiront-ils à recevoir , par droit d'exemple , la couronne de la main de leurs soldats ? Enfin , les nations qui chérissent les lois , la paix , la liberté , sont-elles

décidées à mettre tous ces biens sous la protection du despotisme militaire ? Si Buonaparte était aussi pacifique que ces ministres nous l'annoncent, ferait-il tous les jours des actes d'agression contre les cours étrangères ? Il s'efforce, mais en vain, de rendre infidèles à leur patrie les régimens suisses ; il promet la demi-solde aux officiers belges qui ont cessé d'être sujets de la France ; il insulte le noble souverain qui, lui-même, éprouvé par le malheur, a reçu si généreusement son illustre compagnon d'infortune. Buonaparte se flatte d'être aimé dans la Belgique, il se trompe, il y est détesté ; ses conscriptions, ses gardes d'honneur, ses persécutions religieuses, l'ont rendu un objet d'horreur pour les habitans de ces belles provinces.

Sire, je sens trop combien ce que je viens de dire est déchirant pour votre cœur. Nous partageons dans ce moment votre royale tristesse. Il n'y a pas un de vos conseillers, et de vos ministres, qui ne donnât sa vie pour prévenir l'invasion de la France. Sire, vous êtes français, nous sommes français ; sensibles à l'honneur de notre patrie, fiers de la gloire de nos armes, admirateurs du courage de nos soldats, nous voudrions, au milieu de leurs bataillons, verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour les ramener à leur devoir ou pour partager avec eux des triomphes légitimes. Nous ne voyons qu'avec la plus profonde douleur les maux prêts à fondre sur notre pays ; nous ne pouvons nous dissimuler que la France ne soit dans le plus imminent danger : Dieu ressaisit le fléau qu'avait laissé tomber vos mains paternelles ; et il est à craindre que la rigueur de sa justice ne passe la grandeur de votre miséricorde ! Ah ! Sire, à la voix de Votre Majesté les étrangers, respectant le descendant des rois, l'héritier de la bonne foi de Saint-Louis et de Louis

XII, sortirent de la France ! Mais si les factieux qui oppriment vos sujets prolongeaient leur règne, si vos sujets, trop abattus, ne faisaient rien pour s'en délivrer, vous ne pourriez pas toujours suspendre les calamités qu'entraîne la présence des armées. Du moins votre royale sollicitude s'est déjà assurée, par des traités, qu'on respectera l'intégrité du territoire français, qu'on ne fera la guerre qu'à un seul homme. Vous êtes encore accouru au secours de votre peuple, et vous avez transformé en amis généreux ceux qui auraient pu se montrer ennemis implacables.

§ III.

Reproches faits au gouvernement royal.

Tromper la France et l'Europe est donc le premier moyen employé par Buonaparte pour fonder sa nouvelle puissance; le second est de calomnier le gouvernement royal. Parmi ces reproches adressés au ministère de Votre Majesté, plusieurs sont appuyés sur des faits évidemment faux; un grand nombre sont absurdes; quelques-uns ont un côté vrai, à les considérer isolément et non dans l'ensemble des choses.

Buonaparte assure que le domaine extraordinaire ayant été dissipé par le gouvernement royal, il compte le remplacer *par des biens* en France, qui serviront à la dotation de qui il appartiendra.

Le domaine extraordinaire et le domaine privé représentaient à peu près la somme de 480 millions. Sur cette somme totale, 154 ou 157 millions du domaine extraordinaire, et 100 millions du domaine privé, ont servi dans le budget à payer les dettes de l'état, ou plutôt ont été portés en déduction de ces dettes. Était-ce le Roi qui les

avait contractées, ces dettes? Était-il le dévastateur ou le réparateur de l'état?

150 millions dus par les puissances étrangères entraient dans le calcul des 480 millions du domaine extraordinaire. Les alliés sont venus chercher en France la quittance de ces 150 millions; et ce n'est pas encore le Roi qui l'a donnée, puisque c'est Buonaparte qui a conduit les étrangers à Paris. Voilà donc plus de 400 millions du domaine extraordinaire qui ont nécessairement disparus, et dont votre ministère ne peut être responsable.

Les 100 millions restant du domaine extraordinaire, se composaient de l'emprunt de Saxe, montant de 13 à 17 millions; de 15 ou 20 millions sur le Mont Napoléon de Milan; de quelques millions sur le Mont Napoléon de Naples; de 110 actions sur les canaux; de quelques millions sur les salines du Peccais; de plusieurs maisons; des sommes dues par la famille de Buonaparte et par différens particuliers; les billets des débiteurs, entr'autres un billet de Jérôme Buonaparte, pour la somme d'un million, sont demeurés, avec les valeurs ci-dessus énoncées, dans la caisse du domaine extraordinaire. La seule somme prélevée par le ministère de Votre Majesté, sur le domaine extraordinaire, est une somme de 8 millions en effets sur la place, appliquée aux réparations du Louvre, à celles de Versailles, et à l'achat de plusieurs maisons sur le Carrousel. De ces 8 millions, 4 seulement avaient été dépensés à l'époque du 20 Mars.

Dénué des documens qui pourraient donner à ces calculs une précision rigoureuse, il se peut faire que des erreurs se soient glissées dans le résultat que j'offre ici à Votre Majesté; mais ces erreurs ne sont ni graves, ni nombreuses; et cet aperçu général suffit pour prouver la mauvaise foi et pour détruire les calomnies de Buonaparte.

Quant au séquestre mis sur les biens de la famille de Buonaparte, outre les raisons d'état trop évidentes aujourd'hui, qui obligeaient le ministère de faire apposer promptement ce séquestre, on vient de voir que la famille de Buonaparte devait plusieurs millions à la France : les billets de ces dettes se trouvaient à la caisse du domaine extraordinaire, et représentaient une valeur empruntée à ce domaine. La saisie des biens des débiteurs absens était une conséquence nécessaire des sommes qu'ils devaient à l'état.

Pour parler sans doute aux passions de la dernière classe du peuple, on a prétendu que les diamans de la couronne étaient une propriété de l'état.

Si quelque chose appartient aux Bourbons, héritiers des Capets et des Valois, ce sont des diamans achetés de leurs propres deniers, et par cette raison même appelés *joyaux de la couronne*. Le plus beau de ces joyaux, le Régent, offre dans son nom seul la preuve incontestable qu'il était une propriété particulière. Je ne parle pas, Sire, du droit que vous avez et que consacre la charte, de prendre toute mesure nécessaire au salut de l'état dans les tems de crise : mettre à couvert les richesses qui peuvent tomber entre les mains de l'ennemi, est pour le Roi un de ses devoirs le plus impérieux. Loin donc de faire un crime aux Ministres de Votre Majesté d'avoir soustrait à Buonaparte les propriétés de l'état, on pourrait plutôt leur reprocher de lui avoir laissé 30 millions en espèces et 42 millions en effets. Dans une pareille circonstance, Buonaparte aurait-il manqué de vider le trésor public, et même de spolier la banque ? Bien plus : son gouvernement n'essaya-t-il pas, l'année dernière, d'emporter aussi les diamans de la couronne ? Tous ces reproches sont donc un mélange de dérision et d'absurdités. Votre

ministère, en laissant à Buonaparte 72 millions, pourrait être accusé d'un excès de bonne foi ; mais ce sont là de ces fautes que commet la probité, et que la conscience absout.

On a voulu dire que le gouvernement royal, infidèle à la charte et à ses promesses, avait tourmenté les acquéreurs de domaines nationaux. Pour prendre connaissance de ces prétendus délits, une commission a été nommée par Buonaparte. Quel a été le résultat de ses recherches ?

Le gouvernement royal méconnaissait, dit-on, la gloire de l'armée ! Qui a plus admiré nos guerriers que les Bourbons ? Qui les a plus noblement récompensés ? Qu'il me soit permis de rappeler que, dans un écrit publié sous les yeux de Votre Majesté, écrit qu'elle a daigné honorer de sa sanction royale, j'ai parlé des sentimens et des triomphes de notre armée avec une justice qui a paru exciter la reconnaissance du soldat (1). Faut-il se

(1) « Si on cessait d'être juste envers notre gloire, ce serait à nous de nous en souvenir. Les Romains disaient : l'amour de la patrie ; nous, nous disons : l'honneur de la patrie. L'honneur est tout pour nous. Malheur à qui oserait nous frapper dans cet honneur où un Français place toute sa vie !

» Mais, grâce à Dieu, personne ne nous dispute ce qui nous appartient si légitimement. Qui donc méconnaît l'héroïsme de notre armée ? Sont-ce ces émigrés qui ont été accusés, chez l'étranger, de s'enorgueillir de ces victoires mêmes qui leur fermaient le chemin de leur patrie ? Qui ne connaît l'admiration du Roi et de nos princes pour nos soldats ? L'armée française est tout l'honneur de la France : si ses succès n'avaient pas fait oublier nos crimes, dans quelle dégradation ne serions-nous pas tombés aujourd'hui ! Elle nous dérobaient au mépris des nations, en nous couvrant de ses lauriers ; à chaque cri d'indignation échappé à l'Europe, elle répondait par un cri de triomphe. Nos camps étaient

repentir de ces éloges ? Non , Sire , l'infidélité de quelques chefs et la faiblesse d'un moment ne peut effacer tant de gloire ; les droits de l'honneur sont imprescriptibles , malgré les fautes passagères qui peuvent en ternir l'éclat.

Enfin , Sire , vient la grande accusation de despotisme. Le despotisme des Bourbons ! ces deux mots semblent

un temple pour la gloire , un asyle contre la persécution : là se réfugiaient tous les Français qui cherchaient à se soustraire aux violences des proconsuls. Nos soldats n'ont partagé aucune de nos fureurs. En Angleterre , le parlement voulait sauver Charles premier , et l'armée le fit mourir ; en France , la Convention conduisit Louis XVI à l'échafaud , et l'armée ne prit aucune part à ce crime : elle l'aurait sans doute prévenu , si elle n'eût été alors occupée à repousser les ennemis. Lorsqu'on lui ordonna de ne faire aucun quartier aux Anglais et aux émigrés , elle refusa d'obéir. Persécutée comme le reste de la France par des ingrats qui lui devaient tout , elle était souvent sans solde , sans vivres et sans vêtemens ; elle se vit suivre par des commissaires qui traînaient avec eux des instrumens de mort , comme si le boulet ennemi n'emportait pas assez de nos intrépides soldats ! On envoyait nos généraux au supplice ; on faisait tomber la tête du père de Moreau , tandis que ce grand capitaine reculait les frontières de la France. C'est Pichegru , ce sont d'autres chefs fameux qui conçurent les premiers l'idée de rendre le bonheur à notre pays , en rappelant notre Roi. Honneur donc à cette armée si brave , si sensible , si touchée de la gloire ; qui , toujours fidèle à ses drapeaux , oubliant les folies d'un barbare , retrouva assez de force , après la retraite de Moscou , pour gagner la bataille de Lutzen ; qui , poussée et non accablée par le poids de l'Europe , se retira en rugissant dans le cœur de la France , défendit pied à pied le sol de la patrie , se préparait encore à de nouveaux combats , lorsque , placée entre un chef qui ne voulait pas mourir et un Roi qui venait fermer ses blessures , elle s'élança toute sanglante dans les bras du fils de Henri IV ! »

REFLEXIONS POLITIQUES, etc. , pag. 33.

s'exclure. Et c'est Buonaparte qui accuse Louis XVIII de despotisme ! Il faut bien compter sur la stupidité ou sur la perversité des hommes pour avancer des calomnies aussi grossières. Les plus audacieux mensonges ne coûtent rien à l'usurpateur ; il ne rougit point de tomber dans les contradictions les plus manifestes ; car en même tems qu'il représente le gouvernement royal comme violent et tyrannique, il lui reproche l'incapacité et la faiblesse.

Etait-il tyrannique le gouvernement qui craignait si fort de blesser les lois, qu'il a mieux aimé s'exposer aux plus grands périls que d'employer l'autorité arbitraire pour arrêter des conspirateurs ? Etait-il tyrannique le gouvernement qui, armé de la loi de la censure, laissait publier contre lui les écrits les plus séditieux ?

A-t-on vu sous le règne de Louis XVIII, comme sous celui de Buonaparte, plus de 700 personnes retenues dans les prisons après avoir été acquittées par les tribunaux ?

Le Roi a-t-il cassé les décisions des jurés ? Le général Exclmans a-t-il été arrêté depuis le jugement qui déclarait son innocence ?

Si les généraux d'Erlon et Lallemand avaient tenté sous Buonaparte ce qu'ils ont fait sous le Roi, vivraient-ils encore ?

Quoi ! Sire, vous avez pardonné, non seulement toutes les fautes, mais encore tous les crimes ! après tant de malheurs, tant de souvenirs amers, tant de sujets de vengeance, un généreux oubli a tout effacé ! vous avez reçu dans votre palais et ceux qui vous avaient servi et ceux qui vous avaient offensé ! vous n'avez fait aucune distinction entre le fils innocent et le fils repentant ! vous avez réalisé dans toute son étendue, dans toute sa sim-

plicité, la touchante parabole de l'enfant prodigue ! et on ose parler de la tyrannie des Bourbons !!!

Ah ! Sire, quand tout le peuple rassemblé sous vos fenêtres, la veille de votre départ, témoignait, tantôt par sa morne tristesse, tantôt par ses cris d'amour, combien il chérissait son père ; quand des paysans de l'Artois et de la Flandres vous suivaient en vous comblant de bénédictions, ce n'était pas un tyran qu'ils pleuraient ! Que le fils que vous avez privé de son père, que le citoyen que vous avez dépouillé, se lève et vous accuse ? Buonaparte osera-t-il porter le même défi à la France ?

Mais, Sire, vos ministres n'étaient pas de bonne foi ; ils voulaient détruire la charte ? Le nouveau gouvernement de la France employant les moyens les plus odieux pour attaquer le gouvernement royal, a fait rechercher soigneusement tous les papiers qui pouvaient accuser celui-ci. On a trouvé dans une armoire secrète de l'appartement d'un de vos ministres, des lettres qui devaient révéler d'importans mystères. Hé bien ! qu'ont-elles appris au public, ces lettres confidentielles, inconnues, cachées, qu'on a eu la maladresse de publier (car la passion fait aussi des fautes et les méchans ne sont pas toujours habiles) ? Elles ont appris que vos ministres, différant entr'eux sur quelques détails, étaient tous d'accord sur le fond ; qu'ils pensaient qu'on ne pouvait régner en France que par la charte, et avec la charte ; et que les Français aimant et voulant la liberté, il fallait suivre les mœurs et les opinions du siècle.

Si nous possédions les papiers secrets de Buonaparte, il est probable que nous y trouverions des révélations d'une toute autre nature.

Oui, Sire, et c'est ici l'occasion d'en faire la protesta-

tion solennelle : tous vos ministres , tous les membres de votre conseil sont inviolablement attachés aux principes d'une sage liberté. Ils puisent auprès de vous cet amour des lois , de l'ordre et de la justice , sans lesquels il n'est point de bonheur pour un peuple. Sire ! qu'il nous soit permis de vous le dire avec le respect profond et sans bornes que nous portons à votre couronne et à vos vertus : nous sommes prêts à verser pour vous la dernière goutte de notre sang , à vous suivre au bout de la terre , à partager avec vous les épreuves qu'il plaira au Tout-Puissant de vous envoyer , parce que nous croyons devant Dieu que vous maintiendrez la constitution que vous avez donnée à votre peuple ; que le vœu le plus sincère de votre ame royale est la liberté des Français. S'il en avait été autrement , Sire , nous serions toujours morts à vos pieds pour la défense de votre personne sacrée , parce que vous êtes notre seigneur et maître , le Roi de nos aïeux , notre Souverain légitime ; mais , Sire , nous n'aurions plus été que vos soldats ; nous aurions cessé d'être vos conseillers et vos ministres.

Sire , un Roi qui veut écouter un pareil langage , n'est pas un tyran ; ceux à qui votre magnanimité permet de tenir ce langage , ne sont pas des esclaves ! Avec la même sincérité , Sire , nous avouerons que votre ministère a pu tomber dans quelques méprises. Quel est le gouvernement établi au milieu d'une invasion étrangère , du choc de tous les intérêts , des cris de toutes les passions , qui n'eût pas commis de plus graves erreurs ? Le gouvernement usurpateur vient de nous donner une leçon utile : il n'a pas perdu un moment pour éloigner des préfectures et des tribunaux , les hommes qu'il a présumés ennemis de son autorité ou indifférens à sa cause. Il a pensé qu'un magistrat qui le matin , avait administré dans un sens , ne

pouvait pas le soir , administrer dans un autre : il ne faut jamais placer un homme entre la honte et le devoir , et le forcer pour éviter l'une à trahir l'autre.

Si le ministère de Votre Majesté n'a pas suivi rigoureusement ce principe , c'était pour s'attacher plus scrupuleusement à la lettre de vos proclamations royales qui , par une bonté infinie , promettaient à tous les Français la conservation de leurs places et de leurs honneurs. Ainsi , ce n'est pas le défaut de sincérité , c'est toujours le trop de bonne foi qu'il faudrait reprocher à vos ministres.

Eviter les excès de Buonaparte , ne pas trop multiplier , à son exemple , les actes administratifs était une pensée sage et utile. Cependant , depuis vingt-cinq ans , les Français s'étaient accoutumés au gouvernement le plus actif que l'on ait jamais vu chez un peuple : les ministres écrivaient sans cesse ; des ordres partaient de toutes parts ; chacun attendait toujours quelque chose ; le spectacle , l'acteur , le spectateur changeaient à tous les momens. Quelques personnes semblent donc croire qu'après un pareil mouvement , détendre trop subitement les ressorts serait dangereux. C'est , disent-elles , laisser des loisirs à la malveillance , nourrir les dégoûts , exciter des comparaisons inutiles. L'administrateur secondaire , accoutumé à être conduit dans les choses même les plus communes , ne sait plus ce qu'il doit faire , quel parti prendre. Peut-être serait-il bon dans un pays comme la France , si long-tems enchanté par les triomphes militaires , d'administrer vivement dans le sens des institutions civiles et politiques , de s'occuper ostensiblement des manufactures , du commerce , de l'agriculture , des lettres et des arts. De grands travaux commandés , de grandes récompenses promises , des distinctions éclatantes

accordées aux talens, des prix, des concours publics donneraient une autre tendance aux mœurs, une autre direction aux esprits. Le génie du Prince particulièrement formé pour le règne des arts, répandrait sur eux un éclat immortel. Certains de trouver dans leur Roi le meilleur juge, le politique le plus habile, l'homme d'Etat le plus instruit, les Français ne craindraient plus d'embrasser une nouvelle carrière. Les triomphes de la paix leur feraient oublier les succès de la guerre : ils croiraient n'avoir rien perdu en changeant laurier pour laurier, gloire pour gloire.

Votre ministère, malgré sa vigilance, ses soins, son attention de tous les momens, n'a pu prévenir ce qui était hors de sa puissance : quelques vanités ont choqué quelques vanités. Il est bien essentiel de soigner en France cet amour propre si dangereux et si susceptible ; si on ne le satisfait à peu de frais, il s'aigrit pour peu de chose ; et de cette source misérable peuvent encore renaître d'épouvantables révolutions. Mais les ministres établis pour diriger les affaires humaines, ne peuvent pas toujours régler les passions des hommes.

Enfin, Sire, vous vous apprêtiez à couronner les institutions dont vous aviez posé la base, en attendant dans votre sagesse l'instant propre à l'accomplissement de vos projets. Vous saviez qu'en politique il ne faut rien précipiter ; vous vous étiez donné quelque tems pour essayer nos mœurs, connaître l'esprit public, étudier les changemens que la révolution et vingt-cinq années d'orages avaient apportés dans le caractère national. Suffisamment instruit de toutes ces choses, vous aviez déterminé une époque pour le commencement de la pairie héréditaire ; le ministère eût acquis plus d'unité ; les ministres seraient devenus membres des deux chambres, selon l'esprit même

de la charte ; une loi eût été proposée afin qu'on pût être élu membre de la chambre des députés avant quarante ans , et que les citoyens eussent une véritable carrière politique. On allait s'occuper d'un code pénal pour les délits de la presse , après l'adoption de laquelle loi la presse eût été entièrement libre ; car cette liberté est inséparable de tout gouvernement représentatif. On avait d'ailleurs reconnu l'inutilité ou plutôt le danger d'une censure qui , n'empêchant pas le délit , rendait les ministres responsables des imprudences des journaux.

Dieu a ses voies impénétrables et ses jugemens imprévus. Il a voulu suspendre un moment le cours des bénédictions que Votre Majesté répandait sur ces sujets. De ces Bourbons qui avaient ramené le bonheur dans notre patrie désolée , il ne reste plus en France que les cendres de Louis XVI ! Elles règnent , Sire , dans votre absence ; elles vous rendront votre trône comme vous leur avez rendu un tombeau.

Mais au lieu de tant d'afflictions , combien aussi de consolations pour le cœur de Votre Majesté ! L'amour et les regrets de tout un peuple vous suivent et vous accompagnent ; des prières s'élèvent de toutes parts pour vous vers le ciel ; votre retraite d'un moment est une calamité publique. Je vois autour de leur Roi , les vieux compagnons de son infortune , ces vétérans de l'exil et du malheur qui sont revenus à leur poste. J'aperçois ces grands capitaines si chers à l'armée , qu'ils n'ont jamais conduite que dans les sentiers de l'honneur ; vrais représentans de la valeur française et de la foi militaire. D'autres maréchaux , qui n'ont pu suivre vos pas , ont refusé de violer les sermens qu'ils vous avaient faits , plus glorieux dans leur repos que lorsqu'ils triomphaient sur les champs de bataille. Une foule de généraux , de colonels ,

d'officiers, de soldats déposent aussi des armes qu'ils ne peuvent plus porter pour leur Roi. Les gardes nationales du royaume, celles de Paris à leur tête, expriment leur douleur par le silence de leurs rangs incomplets et déserts, et rappellent de tous leurs vœux le père qu'ils gardaient, le noble chef que vous leur aviez donné. Dans les emplois civils, dans la magistrature, Votre Majesté a pareillement trouvé une multitude de sujets fidèles : les uns ont quitté leurs places, les autres ont refusé d'humiliantes faveurs. Il s'est rencontré des hommes qui, se croyant négligés, auraient pu être tentés de suivre une autre fortune : et pourtant, ils n'ont pas trahi le devoir : ainsi, dans ces jours d'épreuve, l'honneur, comme la honte, a eu ses triomphes et ses surprises.

Parmi vos ministres, Sire, les uns ont été assez heureux pour s'attacher à vos pas, les autres pour souffrir sous la main de Buonaparte. Les chefs les plus habiles de leurs administrations ont imité leur exemple : plus leurs talens sont éminens, plus ils sont heureux de les consacrer à Votre Majesté et de les refuser à l'usurpateur.

Le clergé n'a point perdu l'habitude des persécutions : reprenant avec joie sa croix nouvelle, il refuse à l'impie cette touchante prière qui demande au Ciel le salut du Roi. Les deux chambres qui conservaient avec Votre Majesté le dépôt sacré de la liberté publique, l'ont courageusement défendue. Rome, dans le siècle des Fabricius, eût nommé avec orgueil un citoyen tel que le Président de la Chambre des Députés. Sa proclamation, sa protestation, au sujet des avis de M. le duc d'Otrante, resteront, Sire, comme un monument de votre règne et des nobles sentimens que vous savez inspirer.

Ajoutons, Sire, que votre famille vient d'attacher à votre couronne une nouvelle gloire. Si MONSIEUR, votre

digne frère , si Monseigneur le duc de Berri , si Monseigneur le duc d'Orléans , placés dans des circonstances pénibles , n'ont pu rallier une foule désarmée , ils ont montré au milieu des trahisons et des perfidies , l'élévation , le courage , la loyauté , naturelles au sang des Bourbons. Ne croit-on pas voir et entendre le Béarnais , lorsque Mgr. le duc de Berry , sortant des portes de Béthune , se précipitant au devant d'une troupe de rebelles , les appelant à la fidélité ou au combat , les trouvant sourds à sa voix , répond à ceux qui l'invitaient à faire un exemple : « *Comment voulez-vous frapper des gens qui ne se défendent pas ?* »

L'entreprise héroïque de Monseigneur le duc d'Angoulême , prendra son rang parmi les hauts faits d'armes de notre histoire. Sagesse et audace du plan , hardiesse d'exécution , tout s'y trouve. Le prince , jusqu'alors éloigné des champs de bataille par la fortune , se précipite sur la gloire aussitôt qu'il l'aperçoit , et la ressaisit comme une portion du patrimoine de ses pères : mais la trahison arrête un fils de France , aux mêmes lieux où elle avait laissé passer Buonaparte. Que de malheurs Mgr. le duc d'Angoulême eût évités à notre patrie , s'il avait pu arriver jusqu'à Lyon ! Un soldat rebelle qui avait vu ce prince au milieu du feu , disait en admirant sa valeur : « *Encore une demi-heure , et nous allions crier vive le Roi !* »

Mais , que dire de la défense de Bordeaux par *Madame* ? Non , ce n'étaient pas des Français que les hommes qui ont pu tourner leurs armes contre la fille de Louis XVI ! Quoi ! c'est l'orpheline du Temple , celle qui a tant souffert par nous et pour nous ; celle à qui nous ne pouvons jamais offrir trop d'expiations , d'amour et de respects , que l'on vient de chasser à coups

de canon de sa terre natale ! Grand Dieu ! et pour mettre à sa place l'assassin du duc d'Enghien, le tyran de la France et le dévastateur de l'Europe ! Les balles ont sifflé autour d'une femme, autour de la fille de Louis XVI ! Si elle rentre en France, on lui appliquera les décrets contre les Bourbons, c'est-à-dire, qu'on la traînera à l'échafaud de son père et de sa mère ! Elle a paru au milieu de ces nouveaux périls, telle qu'elle se montra dans sa première jeunesse au milieu des assassins et des bourreaux. Fille de France, héritière de Henri IV et de Marie-Thérèse, nourrie de tribulations et de larmes, éprouvée par la prison, les persécutions et les dangers ; que de raisons pour savoir mépriser la vie ! Je ne voudrais en preuve de la réprobation du gouvernement de Buonaparte, que d'avoir laissé insulter Madame la Duchesse d'Angoulême : la représenter, baisant les mains des soldats pour les engager à rester fidèles, l'appeler une *femme furieuse*, à l'instant où ses vertus, ses malheurs et son courage, excitaient l'admiration de toute la terre, c'est se condamner au mépris comme à l'exécration du genre humain.

§ IV.

Esprit du Gouvernement.

Sire, les empires se rétablissent autant par la mémoire des choses passées que par le concours des faits présents. Les souvenirs que Votre Majesté et son auguste famille ont laissés en France, vous y préparent un prompt retour. Mais il est encore d'autres causes qui rendent la chute de Buonaparte infaillible. Je ne parle pas de la guerre étrangère, elle suffirait seule pour le renverser ; je parle

des principes de mort qui existent dans son gouvernement même : c'est par l'examen de la nature et de l'esprit de son gouvernement, que je terminerai ce rapport.

A peine, Sire, votre retraite momentanée eut-elle suspendu le règne des lois, que votre royaume se vit menacé d'une alliance hideuse entre le despotisme et la démagogie : on promet à vos peuples une liberté d'une espèce nouvelle. Cette liberté devait naître au Champ de Mai, le bonnet rouge et le turban sur la tête, le sabre du Mamelouck et la hache révolutionnaire à la main, entourée des ombres de ces milliers de victimes sacrifiées sur les échafauds, dans les campagnes brûlantes de l'Espagne, dans les déserts glacés de la Russie : le marche-pied de son trône eût été le corps sanglant du duc d'Enghien, et son étendard la tête de Louis XVI.

Buonaparte, rentré en France, a senti qu'il ne pouvait régner, dans le premier moment, par les principes qui avaient contribué à précipiter sa chute. Le gouvernement du Roi avait répandu une si grande liberté, qu'on ne pouvait se jeter tout à coup dans l'arbitraire, sans révolter les esprits. Le Roi, tout absent qu'il était, forçait le tyran à ménager les droits du peuple : bel hommage rendu à la légitimité ! D'une autre part, l'homme que l'on avait vu tremblant sous les pieds des commissaires étrangers qui le conduisaient comme un malfaiteur à l'île d'Elbe, n'était plus aux yeux de la Nation le vainqueur d'Austerlitz et de Marengo ; il ne pouvait plus commander de par la victoire. Déjà contenu dans ses excès par la nouvelle direction de l'opinion publique, il trouvait encore devant lui des hommes disposés à lui disputer le pouvoir.

Ces hommes étaient d'abord ceux qu'on peut appeler les républicains de bonne foi : délivrés des chaînes du

despotisme et des lois de la monarchie, ils désiraient garder cette indépendance républicaine, impossible en France, mais qui du moins est une noble erreur. Venaient ensuite ces furieux qui composaient l'ancienne faction des Jacobins. Humiliés de n'avoir été sous l'empire que les espions de police d'un despote, ils étaient résolus à reprendre pour leur propre compte cette liberté de crimes, dont ils avaient cédé pendant quinze années la jouissance à un tyran.

Mais ni les républicains, ni les révolutionnaires, ni les satellites de Buonaparte, n'étaient assez forts pour établir leur puissance séparée, ou pour se subjuguier les uns les autres. Menacés au dehors d'une invasion formidable, poursuivis au dedans par l'opinion publique, ils comprirent que s'ils se divisaient ils étaient perdus. Afin d'échapper au danger, ils ajournèrent leurs querelles : les uns apportaient à la défense commune leurs systèmes et leurs chimères ; les autres leur contingent de terreur, de tyrannie et de perversité. Il est probable qu'ils n'étaient pas de bonne foi dans ce pacte effrayant ; chacun se promit en secret de le tourner à son avantage aussitôt que le péril serait passé, et chacun chercha d'avance à s'assurer de la victoire.

Dans les premiers jours, les indépendans semblèrent être les plus forts, et Buonaparte paraissait subjugué. Il s'était vu forcé d'appeler aux premières places de l'Etat des hommes qu'intérieurement il déteste : il en coûte à son orgueil d'obéir à ceux qu'il avait condamnés à le servir ou à se taire. Au commencement du consulat, il fut de même obligé de feindre des sentimens qui n'étaient pas dans son cœur ; mais il sappa peu à peu les fondemens de l'édifice qu'il avait élevé : à mesure que ses forces croissaient, il se débarrassait de quelques

principes et de quelques hommes. Le tribunat fut d'abord épuré, ensuite détruit; il ne conserva que deux corps politiques subjugués par la terreur; l'un pour lui livrer l'or, l'autre pour lui prodiguer le sang de la France.

Il suit aujourd'hui la même route : il n'embrasse la liberté que pour l'étouffer. L'assemblée du Champ de Mai est sa grande machine. A la faveur d'un spectacle nouveau, de ces scènes préparées d'avance, qu'il joue d'une manière si habile, au milieu des cris des soldats, il espère obtenir une levée en masse, ou, ce qui revient au même, faire décréter la marche de toutes les gardes nationales du royaume; ce qu'il veut avant tout, ce sont les moyens de la victoire. Quand il l'aura obtenue, il jettera le masque, se rira de la constitution qu'il aura jurée, et reprendra à la fois son caractère et son empire. Aujourd'hui, avant le succès, les Mameloucks sont Jacobins; demain, après le succès, les Jacobins deviendront Mameloucks : Sparte est pour l'instant du danger, Constantinople pour celui du triomphe.

Il était impossible que les gens habiles dont Buonaparte est environné, ne devinassent pas sa pensée; mais comment le prévenir? D'un côté, ils ne veulent plus de tyran pour maître; de l'autre, ils en ont encore besoin pour général. Ils redoutent ses triomphes, et ses triomphes leur sont nécessaires; il faut qu'ils se défendent contre l'Europe, et Buonaparte seul peut les défendre. Dans cette position désespérée, liés, associés avec lui par la force des événemens, ils avaient conçu l'espoir de l'enchaîner si fortement, qu'il serait hors d'état de leur nuire quand la guerre lui aurait rendu des forces. Ils retombaient ainsi dans l'erreur où ils étaient déjà tombés au commencement du consulat; ils croyaient de nouveau dominer Buonaparte par l'ascendant d'une ré-

publique, quoiqu'ils dussent être détrompés par l'expérience. Pleins de cette pensée, ils laissaient quelques enfans perdus presser les mesures révolutionnaires : les bonnets rouges avaient reparu ; on entendait chanter la Marseillaise ; un club établi à Paris correspondait et correspond encore avec d'autres clubs dans les provinces ; on annonçait la résurrection du Journal des Patriotes ; on oubliait que le peuple est las, que tout tend aujourd'hui au repos, comme en 1793 tout tendait au mouvement : les déclamations, les formes, les enseignes révolutionnaires que l'on essayait de reproduire, ayant cessé d'être l'expression d'une opinion réelle, ne sont plus que la révoltante parodie d'une tragédie épouvantable. Et quelle confiance pourraient inspirer aujourd'hui les hommes de 1793 ! Ne sait-on pas ce qu'ils entendent par la liberté, l'égalité, les droits de l'homme ? Sont-ils plus moraux, plus sincères, plus sages, après leurs crimes qu'avant leurs crimes ? Est-ce parce qu'ils se sont souillés de tous les excès, qu'ils sont devenus capables de toutes les vertus ? On n'abdique pas le crime aussi facilement qu'on abdique une couronne ; et le front que ceignit l'affreux diadème, en conserve des marques ineffaçables.

Toutefois, Sire, ces graves considérations n'arrêtaient pas les partis en France. Il ne s'agissait pas pour eux de savoir ce qui était possible dans l'avenir, mais d'obéir à ce que le présent commandait : ainsi quelques hommes se berçaient toujours du projet d'une constitution républicaine. Il paraît qu'on avait conçu la pensée de faire descendre Buonaparte du haut rang d'empereur à la condition modeste de généralissime ou de président de la république. Juste punition de son orgueil ! Il ne serait sorti de l'île d'Elbe avec tous ses projets d'ambition, de

grandeur, de dynastie, que pour humilier sa pourpre; ses faisceaux, ses aigles, ses victoires devant d'insolens citoyens. Le bonnet rouge apprit à Buonaparte à porter des couronnes; le bonnet rouge dont on charge aujourd'hui la tête de ses bustes, lui annonce-t-il de nouveaux diadèmes? Non: c'est une vie qui s'accomplit; c'est le cercle qui se ferme: on ne recommence pas sa fortune.

Les républicains se promettaient la victoire: tout semblait favoriser leurs projets. On parlait de placer le prince de Canino au ministère de l'intérieur, le lieutenant-général comte Carnot au ministère de la guerre, le comte Merlin à celui de la justice. Buonaparte, en apparence abattu, ne s'opposait point à des mouvemens révolutionnaires qui, en dernier résultat, fournissaient des hommes à son armée. Il se laissait même attaquer dans des pamphlets: on lui prêchait, en le tutoyant, la liberté et l'égalité; il écoutait ces remontrances d'un air contrit et docile. Tout à coup, échappant aux liens dont on avait cru l'envelopper, il renverse les barrières républicaines et proclame de sa propre autorité, non une constitution, mais un *acte additionnel* aux constitutions de l'Empire. Les citoyens seront appelés à consigner leurs votes touchant cet acte, sur des registres ouverts aux secrétariats des diverses administrations; et tout le travail de l'assemblée du Champ de Mai, se réduira au dépouillement d'un scrutin!

Buonaparte gagne par cette publication deux points essentiels: supposant d'abord que rien n'est détruit dans ce qu'il appelle *ses constitutions*, il regarde l'empire comme existant; il évite les contestations sur son titre et sur sa réélection. Ensuite il se place hors de l'atteinte du Champ de Mai, puisqu'il soustrait l'acte additionnel à l'acceptation des électeurs, et leur interdit par le fait

toute discussion politique. Ainsi cette assemblée à qui l'on attribuera peut-être le droit de voter la mort de deux millions de français, n'aura pas celui de décréter leur liberté.

Au reste, Sire, la nouvelle constitution de Buonaparte est encore un hommage à votre sagesse : c'est, à quelques différences près, la charte constitutionnelle. Buonaparte a seulement devancé, avec sa pétulance accoutumée, les améliorations et les complémens que votre prudence méditait. Quelle simplicité de croire que s'il n'avait rien à craindre de l'Europe, il respecterait tout ce qu'il promet dans son acte additionnel, qu'il laisserait écrire tout ce qu'on voudra ; qu'il n'exilerait, ne fusillera personne ! Il en serait de la chambre des pairs et de celle des députés comme il en a été du tribunal, du sénat et du corps législatif.

Nous voyons, Sire, dans le considérant de l'acte additionnel, que Buonaparte, s'occupant d'une grande confédération européenne (c'est-à-dire, la conquête des états voisins), avait ajourné la liberté de la France.

Il en est arrivé ce léger malheur, que quatre ou cinq millions de Français, morts pour le *système fédératif*, n'ont pu jouir de la liberté que Buonaparte réservait aux générations présentes. Que diront aujourd'hui ceux qui trouvaient mauvais que Votre Majesté s'intitulât Roi par la grâce de Dieu, qu'elle eût gardé l'initiative des lois, qu'elle se fût réservé l'espace d'une année pour l'épuration des tribunaux et la nomination des juges à vie ? L'acte additionnel conserve ces dispositions. Que diront ceux qui oseraient blâmer le Roi d'avoir donné la charte de sa pleine autorité au lieu de l'avoir reçue du peuple ? Buonaparte imite cet exemple. — Mais il soumet sa constitution à l'acceptation de la Nation. A qui la soumet-il ? A des

citoyens qui iront s'inscrire sur un registre dans une municipalité. Si les votes sont peu nombreux, s'ils sont contre l'acte additionnel, aura-t-on égard à ces oppositions? Qui vérifiera les signatures? N'en introduira-t-on pas sur les rôles autant que bon semblera? Qui osera réclamer! Comment l'assemblée du Champ de Mai s'assurera-t-elle de la fidélité des maires, des sous-préfets, des préfets, chargés de recueillir les votes, surtout lorsque les *commissaires extraordinaires* auront renouvelé les administrations d'un bout de la France à l'autre? Si quelque chose pouvait ressembler à l'assentiment du peuple, ne serait-ce pas celui des collèges électoraux au Champ de Mai? Et pourquoi interdit-on tout examen aux électeurs? Mais pourquoi me perdre moi-même dans cet examen inutile? Je raisonne comme s'il était encore question de régularité, de pudeur, de bonne foi: et l'acceptation de l'acte est préjugée par un décret, et sa promulgation ordonnée d'avance!

Dans l'acte additionnel, je n'aperçois rien sur l'abolition de la confiscation des biens: je vois que la propriété n'est plus une condition nécessaire pour être élu membre de la chambre des représentans; que l'armée est appelée à donner son suffrage; que les anciennes constitutions, les sénatus-consultes, ne sont point rapportés, et deviennent comme des armes secrètes dans les arsenaux de la tyrannie.

Voilà Buonaparte tout entier: il se réserve la confiscation des biens, remet aux propriétaires la défense de la propriété, pose les principes du gouvernement militaire, et cache ses desseins dans le cahos de ses lois. Ceux qui chérissent sincèrement les idées libérales, peuvent-ils supporter des choses aussi monstrueuses? Tout cela n'est-il pas un mélange de dérision et d'impudence? N'est-ce pas

à la fois, et dans le même moment, reconnaître et violer un principe, admettre la souveraineté du peuple et s'en moquer; n'est-ce pas toujours montrer la même astuce, la même mauvaise foi, la même domination de caractère?

Oserai-je parler au Roi du dernier article de l'acte constitutionnel? Par cet article le peuple français cède tous ses droits à l'usurpateur, excepté celui de rappeler les Bourbons. Donc si Buonaparte voulait ouvrir à Votre Majesté les chemins de la France, il ne le pourrait plus; et si, d'un autre côté, le peuple voulait vous rapporter votre couronne, cela lui serait impossible, parce que Buonaparte, en vertu des institutions impériales, a seul le droit d'assembler le peuple. Si l'on avait pu douter des sentimens de la France, ce dernier article les proclamerait; les mauvaises consciences se trahissent; l'excès de la précaution annonce l'excès de la crainte: interdire au peuple français le droit de rappeler son Roi, c'est prouver qu'il veut le rappeler.

Toutefois Buonaparte s'est embarrassé dans ses propres adresses; l'acte additionnel lui sera fatal. Si cet acte est observé, il y a dans son ensemble assez de liberté pour renverser le tyran; s'il ne l'est pas, le tyran n'en deviendra que plus odieux. D'un autre côté, Buonaparte perd tout à la fois, par cet acte, et la faveur des républicains, et la force révolutionnaire du jacobinisme. Les démagogues ne veulent ni de la pairie ni des deux chambres. Ce qu'ils veulent, surtout, c'est l'égalité absolue: ils préféreraient même à ces institutions de Buonaparte son ancien despotisme: du moins ce joug était un niveau. Enfin, comme l'acte additionnel n'est après tout que la charte, qu'est-ce que les Français auront gagné au retour de l'usurpateur? Vont-ils de nouveau soutenir une guerre cruelle, exposer leur patrie à une seconde invasion, pour obtenir préci-

sément ce qu'ils avaient sous le Roi , avec la paix , la considération et le bonheur ? Ne se trouvent-ils pas à peu près dans la même position que les Alliés par rapport au traité de Paris ? Ceux-ci disent à Buonaparte : « Nous » voulons le traité de Paris ; mais nous le voulons sans » vous , parce qu'un autre que vous en tiendra toutes les » conditions et que vous n'en remplirez aucune. »

Les Français diront à Buonaparte : « Nous voulons » la charte constitutionnelle ; mais nous ne la voulons » qu'avec le Roi , parce qu'il y sera fidèle et que vous » l'aurez bientôt violée. » Ainsi, quelque parti que prenne Buonaparte , qu'il soit tyran , jacobin , constitutionnel , on trouve toujours que ses triomphes sont des défaites , et que son despotisme , ses violences , ses ruses , viennent , Sire , échouer devant votre autorité légale , votre modération constante , et votre parfaite sincérité.

Il n'y a de salut que dans le Roi : l'Europe connaît sa foi , sa loyauté , sa sagesse ; elle ne peut trouver de garantie que dans son trône et dans sa parole. Sire , vous êtes l'héritier naturel de tous les pouvoirs usurpés dans votre royaume. Toutes les révolutions en France se feront pour vous. Indépendamment de ses droits , Votre Majesté a sur ses ennemis un avantage immense ; son gouvernement est le seul qui depuis vingt-cinq ans ait paru raisonnable à tous , le seul qui , en consacrant les principes d'une liberté sage , ait donné ce que la révolution a tant de fois promis et qu'elle promet encore. On a reconnu , Sire , par l'essai qu'on a fait de vos vertus , que vous êtes le prince qui convient le mieux à la France ; que l'ordre des choses établi pouvait subsister. Quelques années auraient suffi pour le porter à sa perfection ; il avait en lui tous les principes de durée , et

il n'a été momentanément suspendu que par l'unique chance qui pouvait en arrêter le cours.

Mais déjà tout se prépare pour le prompt rétablissement du trône. La France commence à revenir de sa surprise, les illusions se dissipent, la vérité perce de toutes parts. On se trouve avec épouvante sous le règne de la terreur et de la guerre. Chacun se demande si, après tant d'années de souffrances, de sang et de meurtres, il faut recommencer la révolution. Les Français se voient une seconde fois isolés au milieu de l'Europe, séparés du monde comme des hommes atteints d'une maladie contagieuse. Les portes de leur beau pays, ouvertes par le Roi à la foule des étrangers, se sont tout à coup fermées. L'Europe se tait; et dans ce silence effrayant on n'entend retentir que les pas d'un million d'ennemis qui s'avancent de toutes parts vers les frontières de la France.

Les citoyens alarmés tournent les yeux vers leur Roi; ils l'appellent à leurs secours; et son silence se joignant à celui du monde civilisé, semble annoncer quelque catastrophe terrible. Les soldats eux-mêmes s'étonnent; ils se demandent qu'est devenue la fille des Césars, où sont les dépouilles qui leur avaient été promises? Un grand nombre désertent; des officiers se retirent; la garde même est triste et découragée; les finances s'épuisent; les soixante-douze millions restés au trésor sont déjà dissipés. Plusieurs départemens refusent de payer l'impôt et de fournir des hommes. Les provinces de l'ouest et du midi ne sont pas entièrement soumises; elles n'attendent qu'un nouveau signal pour reprendre les armes. La faiblesse de Buonaparte s'accroît à mesure que la force du Roi augmente. La comparaison de ce que la France était il y a un mois, et de ce qu'elle est aujourd'hui, frappe tous les esprits, et re-

porte avec douleur la pensée sur les biens qu'on a perdus.

Le 28 du mois de Février dernier, la France était en paix avec toute la terre; son commerce commençait à renaître, ses colonies à se rétablir; ses dettes s'acquittaient; ses blessures se fermaient; elle reprenait, dans la balance politique de l'Europe, sa prépondérance et son utile autorité. Jamais elle n'avait eu de meilleures lois; jamais elle n'avait joui de plus de liberté; elle sortait de ses débris et de ses tombeaux, heureuse, brillante et rajeunie. Dix mois d'une restauration accomplie au milieu de tous les genres d'obstacles, avaient suffi à Louis XVIII pour enfanter ces merveilles.

Le 1^{er}. de Mars la France est en guerre avec le monde entier. Elle redevient l'objet de la haine et de la crainte de l'Univers. Elle voit renaître dans son sein les factions qui l'ont déchirée: ses enfans vont être de nouveau traînés au carnage, ses lois détruites, ses propriétés bouleversées. Courbée sous un double despotisme, elle ne conserve de sa restauration que des regrets, de sa liberté qu'une vaine ombre. Voilà les autres merveilles opérées dans un moment par Buonaparte: vingt-quatre heures séparent et tant de biens et tant de maux.

Mais, Sire, vous réparâtes, et le bonheur rentrera dans notre chère patrie. Vos sujets verront l'abîme où quelques factieux les ont entraînés; ils se hâteront d'en sortir: ils accourront à vous, les uns pour recevoir la récompense due à leur fidélité, les autres pour implorer cette miséricorde dont ils n'ont pu épuiser les trésors. Oui, Sire, innocens ou coupables, ils trouveront leur salut en se jetant dans vos bras ou à vos pieds.

Mais, Sire, tandis que je m'efforce de fixer, sous les yeux de Votre Majesté, le tableau de l'intérieur de la France, ce tableau n'est déjà plus le même: demain il changera encore. Quelque rapidité que je puisse mettre

à le retracer, il me serait impossible de suivre les mouvemens convulsifs d'un homme agité par ses propres passions, et par celles qu'il a si follement soulevées. Je disais à Votre Majesté que Buonaparte avait remporté une victoire sur le parti républicain, et ce parti l'a vaincu de nouveau. La publication de l'acte additionnel lui a enlevé, comme nous l'avions prévu, le reste de ses complices. Attaqué de toutes parts, il recule; il retire à ses commissaires extraordinaires la nomination des maires des communes, et rend cette nomination au peuple. Effrayé de la multiplicité des votes négatifs, il abandonne la dictature, et convoque la Chambre des Représentans en vertu même de cet acte additionnel qui n'est point encore accepté. Errant ainsi d'écueil en écueil, il se replie en cent façons pour éluder ses engagements et ressaisir le pouvoir qui lui échappe : à peine délivré d'un danger, il en rencontre un nouveau. Ce souverain d'un jour osera-t-il instituer une pairie héréditaire? Comment gouvernera-t-il ces deux Chambres qu'il est forcé de réunir? Montreront-elles à ses ordres une obéissance passive? N'élèveront-elles pas la voix? Ne chercheront-elles pas à sauver la patrie? Quels seront les rapports de ces Chambres avec l'assemblée du Champ de Mai qui n'a plus de véritable but, puisque l'acte additionnel est mis en exécution avant que les suffrages aient été comptés? Cette assemblée du Champ de Mai, composée de 30,000 électeurs, ne se croira-t-elle pas la véritable représentation nationale, supérieure en autorité à cette Chambre des Représentans qu'elle aura elle-même choisis? Il est impossible à l'intelligence humaine de prévoir ce qui sortira d'un pareil chaos. Ces changemens subits, cette étrange confusion de toutes choses, annoncent une espèce d'agonie du despotisme : la tyrannie usée et sur son déclin conserve

